

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 11
- suffrages exprimés : 11
- pour : 11

DÉLIBÉRATION n° B2025/199

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Ludovic PONTICO, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Laurent LAGES, Jean-Bernard COLOMOS et Martine LABAT.

Absents excusés : Alain PIASER, Catherine CORREGE, Valérie DUPLAN, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Serge SOHIER, Albert BEGUE, Christiane ROTGE Francis ESCUDE et Didier FAVARO.

Objet : création d'un service TAD sur le secteur des Baronnies – mise en adéquation avec le cahier des charges de la Région

La Communauté de communes qui gère deux transports à la demande (TAD) sous convention avec la Région « Autorité Organisatrice de la Mobilité » (AOM): le TAD Plateau et le TAD Neste, a délibéré le 22 septembre 2025 (B2025/114) pour engager les démarches de création d'un service de TAD sur le secteur des Baronnies, non desservi à ce jour.

Une demande de mise en adéquation du circuit avec le cahier des charges de la Région a été demandée.

Il est donc proposé d'organiser ce circuit selon les modalités suivantes :

- Jours de déclenchement : du mardi au jeudi
- Circuits : NORD (Tilhouse, Molère, Benqué, Sarlabous, Boug de Bigorre, Bonnemazon, Mauvezin : destinations finales Capvern le Mardi et Lannemezan le mercredi) et SUD (Tilhouse, Espèche, Batsère, Bulan, Arrodets, Laborde, Lomné, Esparros, Labastide : destinations finale La Barthe de Neste le jeudi et Lannemezan le mercredi)
- Horaires : en complément du transport scolaire, sur les journées du mardi, mercredi et jeudi et consacré au TAD uniquement le mercredi
- Services : récupération au domicile de l'usager (TAD zonal en « porte à porte ») pour un accès aux commerces et professions libérales des villages de Capvern et La Barthe de Neste et au marché de Lannemezan le mercredi ; le retour sera fait de ces mêmes points de destination pour revenir jusqu'au domicile des usagers
- Mode d'organisation (gestion du transport et réservation) : TAD zonal et utilisation de la centrale de réservation de la Région
- Conditions juridiques : une consultation sera faite après validation de la Région, un avenant à la convention Région « TAD 2024-2029 » sera signé

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

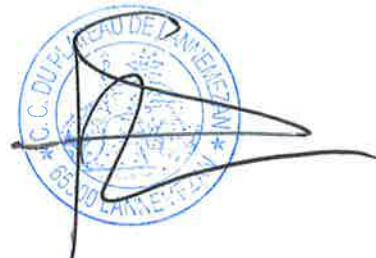
DECIDE

- D'approuver la mise en place de ce transport à la demande sur les Baronnies à partir de 2026 ; aux conditions et modalités ci-dessus présentées,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires au lancement de ce TAD Baronnies pour l'année 2026, à lancer la consultation pour le choix de l'opérateur et à faire toutes les démarches nécessaires auprès de la Région Occitanie.

Le Président
Bernard PLANQ



Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Publiée le

18 DEC. 2025

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20251209-2025-199B-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025